

PRIX DE L'ABONNEMENT

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeur de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUFFE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 4 octobre 1843.

EFFETS DE L'ARBITRAIRE MILITAIRE.

Avant d'entrer en matière, définissons bien ce que nous entendons par despotisme militaire, afin qu'on ne nous attribue pas des idées et des opinions contraires à l'esprit d'ordre et de discipline indispensable à l'existence régulière d'une armée.

Non seulement nous protestons contre toute accusation de vouloir porter une main sacrilège sur l'organisation hiérarchique de l'armée, qui se prête si bien à l'introduction de toutes les améliorations, et surtout de la justice distributive, mais encore nous avons la prétention de servir la discipline en dévoilant l'existence de l'arbitraire dans la distribution des grades, honneurs et récompenses, et ses funestes conséquences; car c'est le chancre qui attaque tout ce qu'il y a de noble et de généreux pour le détruire et faire place à un hideux servilisme. Ainsi, nous entendons ici par *despotisme* le droit des chefs d'être l'indispensable et unique moyen donné à leurs inférieurs d'obtenir honneurs et avancement au choix, et, en un mot, l'arbitraire dans leur distribution.

Les récompenses, grades et honneurs sont le but entier de l'activité de chaque membre de la hiérarchie militaire, on ne peut le dissimuler à moins de se voiler la tête ou de détourner les yeux pour ne pas voir. L'intérêt particulier est un appât trop irrésistible pour que la masse ne cède pas au penchant qui l'entraîne à le satisfaire, si souvent, hélas! au détriment du bien général. Cet égoïsme que l'organisation de l'armée permet d'utiliser, en y faisant régner la justice distributive, s'est attaché, à l'aide de l'arbitraire qui domine aujourd'hui, aux flancs de l'armée qu'il a fortement entamés. Aussi l'esprit militaire, l'esprit d'arme et de corps, qui raillaient jadis, en vue d'un but commun, les différentes individualités, et engendraient la solidarité de tous, faiblissent et tendent à disparaître pour faire place à l'esprit d'intrigue et de dissensions intestines, qui annoncent et précèdent l'anarchie morale et la décomposition matérielle de l'armée.

Il y a bien des nobles poitrines, des cœurs chauds que l'amour du bien public fait battre fortement, des hommes généreux qui combattent pour lui envers et contre tous, même contre leur intérêt personnel; mais ces hommes, généralement victimes de leur dévouement, sont exceptionnels, d'une nature d'élite, et animés d'un vif sentiment de philanthropie chrétienne qui les porte à tout braver; ils sont rares et en minorité. Contre eux, il est vrai, l'égoïsme est sans force; mais leur phalange est trop peu nombreuse pour soutenir seule la défense de l'armée contre un ennemi si puissant, qui a d'ailleurs un ardent auxiliaire dans l'arbitraire qui préfère un égoïste complaisant à l'inflexible ami de la justice. L'arbitraire, distributeur des faveurs et grades, au lieu de museler l'égoïsme, lui ouvre ainsi, au contraire, une plus vaste carrière; aussi ne doit-on pas être surpris de l'aclarnement avec lequel on se dispute les places et des intrigues employées pour parvenir à ses fins.

Pour l'éducation du public, nous allons indiquer les meilleurs moyens d'obtenir grades et honneurs; nous en recommandons l'examen à ceux qui, sans protecteurs, veulent entrer dans l'armée, afin qu'ils calculent les chances heureuses et malheureuses, et réfléchissent pour savoir s'ils se sentent le courage de braver l'injustice.

Dans l'armée française, on sait que deux voies sont ouvertes pour arriver aux grades et aux honneurs : 1^o l'ancienneté de grade, qui permet d'arriver à certains grades et avantages pécuniaires; 2^o le choix, qui donne au roi ou ministre, etc., la disposition des honneurs, des grades de toute la hiérarchie, en partie ou en totalité.

Les avantages, grades, etc., obtenus en vieillissant dans les rangs, étant indépendants de la volonté des chefs militaires, nous n'avons pas à nous occuper ici de la valeur de ce mode d'avancement; nous ne ferons mention que de celui qui dépend des supérieurs par la hiérarchie, c'est-à-dire des chefs de corps, inspecteurs-généraux et ministre.

Que faut-il pour être nommé à un grade supérieur? être proposé par le colonel, accepté par l'inspecteur-général et choisi par le ministre. Ainsi, celui qui a de l'ambition, qui ne veut pas attendre pour arriver au grade supérieur, doit prendre ses mesures pour attirer sur lui l'attention et la faveur de ces trois personnages.

La proposition par le colonel, à quelques exceptions près, étant indispensable, il faut d'abord capter la bienveillance du chef de corps et lui plaire. Comment faire pour y arriver? Deux moyens se présentent : le premier est de se distinguer de ses camarades par son travail et sa capacité, d'être, en un mot, un des meilleurs officiers de son grade. Ce serait le moyen que les chefs devraient exiger, mais différents motifs les en dissuadent.

Un officier laborieux, exact à remplir ses devoirs, etc., éprouvant la satisfaction intérieure d'avoir bien rempli ses fonctions, n'ayant aucun besoin de l'indulgence du colonel, conservera vis-à-vis de lui sa dignité d'homme, sa fierté d'officier. Comme militaire, il obéira aux ordres de son chef, mais résistera à ses caprices injustes en le forçant à respecter les règlements, ce qui lui attirera la malveillance de son chef. D'un autre côté, son talent personnel portera ombrage à son supérieur immédiat, qui alors le desservira auprès de leur supérieur commun, de peur qu'en devenant son égal en grade, il ne l'éclipse par son mérite.

Ainsi, généralement, le mérite personnel est plutôt nuisible qu'utile pour s'attirer la bienveillance de ses supérieurs et de son chef de corps.

Le second moyen consiste à ne faire que le moins possible de service, mais à s'y prendre assez adroitement pour faire croire qu'on remplit tous ses devoirs. C'est un talent assez commun dans l'armée, que le succès encourage à se propager. On éblouit ainsi supérieurs et chefs de corps, en nuisant, il est vrai, aux camarades laborieux; mais on n'y regarde pas de si près quand il s'agit de s'élever. On fait auprès d'eux l'aimable, on approuve constamment leur manière de voir, et on s'en moque par derrière; on s'empresse de tout exécuter suivant leurs ordres, qu'on laisse de côté aussitôt qu'ils ont le dos tourné; en un mot, on a pour but unique de plaire au chef. Ce moyen est infailible pour réussir.

Une fois qu'on s'est attiré la bienveillance de ses supérieurs et de son chef, on est proposé. Grâce aux excellentes notes, l'inspecteur approuve la proposition, et il ne manque plus que l'approbation du ministre.

Pour peu qu'on connaisse par soi ou par sa famille un personnage politique influent, on passe au grade supérieur, et l'intrigue triomphe insolemment du travail et du talent.

Il est facile maintenant de tirer les conséquences de ce moyen

d'avancement : c'est qu'il est plus avantageux d'être mauvais officier que bon officier.

Tel est le résultat du despotisme des chefs de l'armée, et le mal augmentera si on ne se hâte de détruire sa funeste influence en mettant les chefs dans la nécessité de proposer les plus méritants aux grades supérieurs, en établissant ainsi le droit du mérite seul à l'avancement au choix. M.

On demande des réparations à la Suisse quand on prétend qu'elle a offensé le gouvernement français, et on les lui demande d'un ton très-hautain. On agit de même vis-à-vis d'une ville insurgée de la péninsule espagnole. On se tait quand c'est l'Angleterre qui a commis l'insulte.

Cette fois c'est l'armée d'Oribe qui, à l'instigation de ce général, a commis l'injure. On sait que Montevideo et Buenos-Ayres sont en guerre depuis long-temps, au grand détriment de nos intérêts maritimes et commerciaux. A Montevideo sont établis un grand nombre de Français qui, pour mettre fin plus tôt au pouvoir sanguinaire du dictateur Rosas, se sont enrôlés sous la bannière des Montevidéens. M. Guizot a blâmé à la tribune cette intervention de nos compatriotes dans une guerre où ils eussent dû, suivant lui, se contenter du rôle de spectateurs. Admettons que des Français prenant parti à l'étranger pour ou contre telle cause soient exposés aux chances de la guerre sans que la France soit tenue de les protéger. Vous vous faites soldats dans une guerre où la France est neutre, vous savez à quoi vous vous engagez, car vous n'êtes pas forcés de vous enrôler sous un drapeau, et le pavillon de la France ne vous doit assistance que dans le cas où, négociants, vous êtes insultés, lésés comme nationaux.

Ainsi, Oribe avait le droit de faire subir aux Français prisonniers le même traitement qu'aux Montevidéens auxquels ces Français s'étaient assimilés; mais s'il faisait subir à nos compatriotes un traitement particulier, si des supplices les attendaient comme Français, la France doit-elle rester impassible?

Or, le *Patriote français*, journal de Montevideo, publie une lettre, en date du 10 juillet, du colonel de la légion française, M. Thiébaud, ancien officier de l'Empire, négociant à Montevideo. Cette lettre, adressée à M. Delacour, négociant, rédacteur en chef du *Patriote français*, est ainsi conçue :

« Mon cher camarade,

« C'est le cœur navré de douleur et soulevé d'indignation que je vous adresse le récit des atrocités auxquelles ont été soumis nos deux malheureux compatriotes, Myrier, artilleur, et Jean-Baptiste, tambour de la 3^e, tombés au pouvoir de l'ennemi dans la journée du 5.

« Après avoir été promenés par tout le camp, endurant tous les outrages imaginables, lardés avec les pointes des lances et des couteaux, couverts de sang et de boue, ils arrivèrent un peu en avant de la quinta (maison de campagne) de D. Jose Lapuente; là, une soldatesque effrénée s'empara d'eux presque expirants, les mutila indignement, leur ouvrit le ventre, leur arracha les entrailles et le cœur, leur enleva les chairs et la peau des côtes, comme pour confectionner un *asado* (rôti), et enfin leur coupa le cou, en les laissant au milieu du champ où ils avaient trouvé une mort accompagnée de toutes les circonstances d'une cruauté de Caraïbes. Une femme, témoin oculaire, fait sa déposition à la commission. Cette déposition sera publiée; vous la traduisez, j'en suis sûr, pour apprendre aux Français, à la France, à l'Europe et au monde entier, comment se fait une guerre impie, en face de notre pavillon, d'un consul et d'un amiral français. »

Personne ne lira cette lettre sans frémir d'indignation. M. Guizot ne voudra-t-il pas envoyer au vice-amiral Massieu de Clairval l'ordre de venger un pareil outrage? C'est à des Français qu'on a fait subir un tel supplice, et c'est parce qu'ils sont Français que ces tortures épouvantables leur ont été infligées. M. Massieu de Clairval, dont l'inaction est la suite des instructions qu'il a reçues, a bien voulu cependant déclarer à Oribe qu'il le traiterait en ennemi *s'il continuait* à permettre des actes aussi odieux. Que faudra-t-il donc qu'on fasse à nos compatriotes si de

FEUILLETON DU CENSEUR. — 5 OCTOBRE.

PLEUREZ SUR ELLE:

(Suite.)

Après la journée que nous avons décrite, Bathilde était restée seule avec sa mère; elle attendait son mari. Lorsque le colonel rentra, M^{me} de Bermois se hâta de lui raconter les dangers qu'elles avaient courus, et les attentions, le dévouement de Charles Humbert. Le colonel écouta ce récit avec intérêt. Lorsqu'il fut fini, il prit la main de sa femme et la baisa avec galanterie en disant :

— Votre Charles Humbert, madame de Bermois, n'a rien fait que de très-naturel, et ma jolie Bathilde eût trouvé vingt protecteurs comme celui-là; ce qui est un reproche pour moi, qui devrais profiter seul de ce droit.

— C'est vrai, dit Bathilde en secouant la tête, je suis toujours seule; même quand vous êtes à Paris, il me faut encore réclamer l'assistance des étrangers.

— Mais, ma chère amie, si j'agissais autrement, tu me regretterais beaucoup trop au moment du départ.

— Vous croyez? dit Bathilde en riant de cette petite bouffée de vanité.

— J'en suis sûr. Au lieu de cela, tu es habituée à te passer de moi pendant huit mois de l'année; tu t'arranges, en femme d'esprit, un bonheur à ta convenance. Quand j'arrive, rien n'est changé dans le ménage: il n'y a qu'un ami de plus.

— Voilà qui est fort joli, dit M^{me} de Bermois, que l'excessive confiance de son genre inquiétait quelquefois, et qui ne se rassurait qu'en voyant le regard calme et limpide de sa fille; mais si cet ami était toujours là, ce serait peut-être plus prudent... et certainement plus agréable pour sa femme.

— Sans doute... et pour moi aussi; mais le moyen?

— Vous êtes assez riche pour donner votre démission.

— Y pensez-vous? Et que deviendrais-je sans cette vie active, ce travail, ce mouvement?... Maintenant je ne pourrais plus vivre toujours à la

même place.

— Eh bien! vous pourriez emmener Bathilde.

— Ah bah! dit le colonel, terrifié par cette proposition. Bathilde me suivrait de garnison en garnison... Ah! mon Dieu! vous ne savez donc pas ce que c'est que la vie de garnison, la vie de province... Et elle qui à Paris trouve mille jouissances...

— Eh! oui, nous savons bien que vous ne songez pas le moins du monde à conduire votre femme dans votre garnison, reprit Bathilde, blessée de l'effroi que son mari avait montré à la seule idée de l'emmener avec lui. Mais rassurez-vous, je ne désire nullement quitter Paris.

— Au diable les belles-mères! pensa le colonel; elle avait bien besoin de parler de cela! Voyons, reprit-il d'un ton caressant, vas-tu m'en vouloir parce que je ne suis point égoïste dans ma tendresse et que je préfère renoncer au bonheur de te voir une partie de l'année plutôt que de t'enlever à tes habitudes, à ta famille, à tes amis? Vois d'ailleurs, il y a un avantage incontestable à n'être pas toujours au bras de son mari: si aujourd'hui j'avais été avec toi, ce monsieur Humbert ne t'aurait point offert sa place, et tu aurais été obligée de rester debout.

— Mais qui vous a donc dit que je me plainnais?

Le colonel avait à cœur de changer le sujet de la conversation. Il prit un air préoccupé, et en effet un souvenir lui revenait à l'esprit.

— Charles Humbert, m'avez-vous dit? Attendez donc... c'est cela... un beau brun... un peu plus âgé que moi... J'ai dîné deux ou trois fois avec lui chez le général Arthaud. Ah! pardieu! c'est un charmant garçon. Demain matin je saurai son adresse, et j'irai le remercier de ses attentions pour vous, madame.

— Mais peut-être vaudrait-il mieux attendre.

— Ma chère amie, il ne faut jamais retarder ce qui est un plaisir, et je suis enchanté de cette occasion pour faire plus intimement connaissance avec M. Humbert.

Bathilde pensa avec dépit que son mari allait encore, pour nous servir d'une phrase vulgaire, se jeter à la tête de ce nouveau venu, et, sans connaître M. Humbert, elle éprouvait une secrète contrariété en songeant qu'il

pourrait mal juger le colonel. Mais, toute observation devant rester inutile comme toujours, Bathilde se résigna.

Le lendemain à cinq heures du soir, comme Bathilde était dans son appartement, on vint lui annoncer que son mari l'attendait au salon. Elle s'y rendit; mais elle s'arrêta surprise et déconcertée en se trouvant en face de son protecteur de la veille que son mari lui présentait.

— Ma chère amie, je t'amène ton sauveur. Ce cher M. Humbert ne voulait pas venir, mais je ne lui ai laissé ni repos ni trêve; j'ai voulu qu'il dînât aujourd'hui avec nous : à table, on fait connaissance mieux et plus vite. Cela m'a toujours réussi.

— Je crains, mon ami, dit Bathilde en baissant ses beaux yeux sous le regard brillant d'Humbert, que vous n'ayez commis une indiscretion en insistant auprès de monsieur.

— Pardon, madame, c'est moi seul qui devais craindre de paraître importun et indiscret; il a fallu, pour me faire braver le danger de vous déplaire, la flatteuse insistance du colonel et l'espoir d'obtenir mon pardon.

— Trêve donc de cérémonie, mon cher monsieur! reprit le colonel; ma femme est enchantée de vous revoir, car hier elle me faisait de vous et de vos manières des éloges sur lesquels ma belle-mère renchérissait encore. Notre amitié commence, mais il ne dépendra pas de moi qu'elle ne soit bientôt profonde et inaltérable.

En disant ces mots, il pressait la main de son hôte. Bathilde avait prodigieusement rougi. Dans certaines circonstances et devant certains hommes, une femme donnerait dix ans de sa vie pour que son mari se montrât supérieur, et quand il n'est que ridicule, elle éprouve une souffrance que rien ne peut expliquer. Bathilde en était là. Elle avait promptement jugé M. Humbert. Il était d'un abord grave, réservé, et de plus homme d'esprit; mais dans son regard, dans l'imperceptible sourire de ses lèvres minces, on devinait cet esprit de raillerie qui sait, d'un seul mot, tuer moralement un homme. Il parlait lentement, accentuant parfaitement ses phrases, de manière à faire penser qu'il ne disait rien à l'aventure et que chacune d'elles pouvait avoir deux sens. Bathilde, en observant ces choses, pensait, avec un dépit qu'elle ne s'expliquait peut-être pas, que le colo-

telles abominations sont jugées ne devoir mériter qu'un avertissement?

Le prince Louis Bonaparte emploie les loisirs de sa captivité à des travaux sérieux. Il vient d'écrire pour l'*Almanach populaire*, qui paraîtra sous peu de jours, un article où sont exprimées de bonnes pensées en bon style. Les hommes de la démocratie peuvent les accepter, et nous reproduisons volontiers cet article, qui nous est communiqué en épreuves.

DES GOUVERNEMENTS ET DE LEURS SOUTIENS.

Il y a quelques années, il existait aux Etats-Unis un homme, nommé Sampatch, qui faisait le métier suivant : Il construisait avec beaucoup d'art un échafaudage au-dessus de la chute de Niagara, et, après avoir prêté une forte contribution sur la foule immense accourue pour le voir de tous les environs, il montait majestueusement au haut de son tréteau, et de là se précipitait dans les flots bouillonnants au pied de la cataracte. Il recommença plusieurs fois cette expérience périlleuse, jusqu'à ce qu'enfin il fut englouti par un tourbillon. Eh bien ! il y a des gouvernements dont l'apparition sur la scène du monde est en tous points semblable à celle du plongeur américain. Leur histoire se résume en ces mots : *Echafaudage pénible, chute effroyable.*

Sur quelques pieux en terre ils élèvent une bâtisse informe, composée de pièces et de morceaux enlevés aux ruines du passé, et, lorsque leur tâche est terminée, leur construction bâtarde, sans utilité, comme sans fondements, n'a servi qu'à les précipiter de plus haut dans l'abîme.

C'est qu'en effet, *échafauder n'est point bâtir*, faire appel aux passions vulgaires de la foule n'est pas gouverner. On ne fonde solidement que sur le roc. Or, bâtir sur le roc aujourd'hui, c'est asseoir le gouvernement sur une organisation démocratique, « sur des établissements définis et gradués, suivant l'expression de M. de Cormenin, relevant des uns des autres, anneaux variés de la même chaîne, bases étagées du même sommet. »

L'ancien régime fut inébranlable tant que ses deux soutiens, le clergé et la noblesse, résumèrent en eux tous les éléments vitaux de la nation. Le clergé donnait au pouvoir toutes les consciences, car alors conscience était synonyme d'opinion; et la noblesse, ordres civil et militaire, lui donnait tous les bras. Mais aujourd'hui que la noblesse n'existe plus et que la foi politique est complètement indépendante de la foi religieuse, s'appuyer sur ces deux ordres serait bâtir sur le sable.

Dire que le gouvernement doit obéir à l'esprit des masses et favoriser les intérêts généraux, est une maxime vraie mais trop vague. Quelle est l'opinion de la masse? Quels sont les intérêts généraux? Chacun, suivant son opinion, répondra différemment à ces questions.

Nous dirons donc qu'un gouvernement doit aujourd'hui puiser sa force morale dans un principe et sa force physique dans une organisation. Alors le nouveau régime aura une base aussi solide que l'ancien, car l'adoption d'un principe reconnu par tous lui donnera l'opinion, l'établissement d'une vaste organisation lui donnera tous les bras. Supposons, par exemple, qu'un gouvernement accepte franchement le principe de la souveraineté du peuple, c'est-à-dire de l'élection, il aura pour lui tous les esprits; car quel est l'individu, la caste, le parti qui oserait attaquer le droit, produit légal de la volonté de tout un peuple? Supposons encore qu'il organise la nation en donnant à chacun des droits et des devoirs fixes, c'est-à-dire une place dans la communauté, un degré sur l'échelle sociale, il aura enrégimenté tout le peuple et assuré cet ordre véritable qui a pour base l'égalité des droits et pour règle la hiérarchie du mérite.

« Mettez un poltron, a dit Voltaire, dans le régiment des mousquetaires gris, et à l'instant vous en faites un brave. »

Il en est de même en politique. Donnez au prolétaire le plus anarchique des droits, une place légale dans la société, vous en faites à l'instant même un homme d'ordre, dévoué à la chose publique; car vous lui donnez des intérêts à défendre.

Les hommes sont ce que les institutions les font; et, d'un autre côté, les institutions doivent être en rapport avec ce que la civilisation exige que les hommes soient.

La révolution de 89 a détruit tout l'ancien système féodal. Organisation sociale, politique, administrative, industrielle, tout a été renversé; mais on n'a rien mis de stable à la place. Voilà pourquoi, malgré tant de changements, l'ancien régime reparait toujours le lendemain de la victoire du peuple. On ne détruit, a dit l'empereur, que ce que l'on remplace. Là où la féodalité a été remplacée, elle est à jamais vaincue. Là où il y a lacune, elle reparait toujours.

En France, il n'y a qu'un seul ordre où l'aristocratie ne renaîtra jamais, c'est l'armée, et c'est parce qu'on a avantageusement remplacé l'ancienne organisation nobiliaire par une nouvelle organisation démocratique qui, sauf les imperfections inhérentes à tout système humain, a l'égalité pour base et le mérite pour raison.

Le premier consul disait un jour au conseil-d'état : « Je vois

bien un pouvoir législatif et administratif; mais le reste de la nation, qu'est-ce? des grains de sable... Il faut jeter dans le sol des blocs de granit sur lesquels nous élèverons notre nouveau système. »

Le temps lui a manqué pour achever son œuvre; mais toujours est-il que son génie transcendant reconnaissait qu'un peuple comme le nôtre, sorti tout entier d'une révolution, ne pouvait défendre et conserver ses nouveaux droits, ses nouveaux intérêts, ses nouvelles idées même, qu'au moyen d'une organisation précise et régulière. Il prévoyait que si l'ancien régime avait péri par l'excès des *corporations*, le nouveau pouvait périr à son tour par l'excès de l'*individualisme*, c'est-à-dire l'isolement de l'individu.

Il y a donc urgence aujourd'hui à constituer d'une manière inébranlable le nouveau système; et comme chaque pays a son caractère particulier, son allure distincte, il faut que toutes les lois aussi portent gravées sur leur front le cachet national. Les institutions en France doivent être marquées au coin démocratique, de même qu'en Angleterre toutes les institutions, grandes ou petites, sont marquées au coin aristocratique. Il faut que l'étranger, en touchant le sol de notre patrie, ne puisse pas se méprendre sur la nature du peuple chez lequel il se trouve. Il faut qu'il reconnaisse qu'il est dans le pays le plus civilisé de l'Europe, en voyant 35 millions d'hommes que la loi enrôle, que l'égalité ennoblit, que le mérite seul distingue, marcher d'un même pas vers la liberté; en voyant un gouvernement fort de l'assentiment des masses s'élançant hardiment vers l'avenir, et loin de s'acharner à déblayer une mine épuisée par le temps, mettre tous ses soins à exploiter les couches les plus fécondes de la nature morale et physique, les nobles instincts d'un grand peuple et les immenses ressources d'un grand empire.

Aujourd'hui, au contraire, l'étranger, en foulant le sol français, peut encore se croire chez lui. S'il considère les institutions qui ont rapport à la liberté individuelle et au droit d'association, il peut se croire en Autriche ou en Russie; s'il considère la constitution politique, il peut se croire en Angleterre, car il entendra les deux chambres employer le jargon aristocratique du parlement britannique. Il verra les ministres, imitant les présomptions de la noblesse, dédaigner les spécialités, et, se croyant aptes à tout, passer de l'intérieur au commerce, du commerce à la guerre, de la guerre aux relations extérieures. Il les verra confier aux bureaux les intérêts les plus importants du pays, et se croire déchargés de toute responsabilité lorsqu'ils auront fait aux chambres un bon ou un mauvais discours, sans songer qu'en Angleterre, pays municipal, les affaires publiques ne souffrent pas comme en France, pays centralisé, du manque de connaissances spéciales d'un ministre ou de son incurie pour les affaires. Enfin l'étranger voit en France toutes les copies bâtarde des constitutions étrangères, toutes, excepté celles qui tendraient à naturaliser chez nous les grandes et belles garanties de la liberté. Ne devons-nous pas en effet rougir, disons-nous, en songeant que même l'Irlande, la malheureuse Irlande jouit, sous certains rapports, d'une plus grande liberté que la France de juillet! Ici, par exemple, vingt personnes ne peuvent se réunir sans l'autorisation de la police; tandis que, dans la patrie d'O'Connell, des milliers d'hommes se rassemblent, discutent leurs intérêts, menacent les fondements de l'empire britannique, sans qu'un ministre ose violer la loi qui protège en Angleterre le droit d'association.

Répétons-le donc en terminant, la France n'est point organisée selon ses mœurs, ses intérêts, ses besoins; ni le pouvoir ni la liberté ne sont solidement constitués. Hors le petit nombre d'hommes qui composent ce qu'on appelle le pays légal, nous ne voyons que grains de sable, suivant l'expression du premier consul, *grains de sable qui, réunis, formeraient un roc inébranlable, et qui, dispersés, ne sont que poussière!* NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

Bulletin de la Bourse de Paris du 1^{er} octobre 1843.

Avant l'ouverture, la rente était demandée en liquidation à 81 60, et elle a ouvert au parquet à ce prix.

Lorsque la liquidation a été à peu près terminée, il y a eu un mouvement de baisse.

La rente a fermé au parquet à 81 50 en liquidation, et à 81 70 pour fin courant.

Cinq pour cent	120 50	Trois pour cent belge	»
Quatre et demi pour cent	»	Banque belge	»
Quatre pour cent	»	Caisse Lafitte	1100 »
Trois pour cent	81 60	—	»
Actions de la Banque	3285 »		
Obligations de Paris	1317 50		
Rentes de Naples	107 50	Paris à Rouen	708 75
Etats Romains	106 0/0	Paris à Orléans	655 »
Dette active d'Espagne	0/0	Rouen au Havre	»
Cinq pour cent belge	406 1/2	Strasbourg à Bâle	187 50

Nous lisons dans le *Persévérant* de Limoges :

« En même temps qu'ils ont dénoncé leur pourvoi contre l'arrêt de la cour de Limoges qui les met en accusation, MM. Emile de Girardin et Dujarier, rédacteur en chef et gérant de la *Presse*, ont rempli les prescriptions de l'art. 21 de la loi du 26 mai 1819. Ils ont fait signifier à MM. Tixier-Lachassagne, Dumont Saint-Priest, Rouchon et Fillieux : 1^o les faits articulés et qualifiés dans l'arrêt de

nel, avec ses façons d'agir et sa maladroite habitude de livrer toutes ses pensées, donnait beaucoup trop beau jeu à son hôte.

Toutefois, M^{lle} de Surville se montra gracieuse; elle s'appliqua à surmonter le malaise qu'elle éprouvait et qu'elle attribuait dans ce qu'il y avait d'inattendu dans la présentation. Pendant le dîner, M. de Surville fut d'une folle gaieté et d'un abandon qui devaient paraître étranges et de mauvais goût à quiconque ne le connaissait pas. M. Humbert, par contraste, ne se livrait pas du tout. Bathilde, qui l'observait, fut piquée de cette prudence, et elle oublia sa réserve habituelle dans le seul but d'entraîner son hôte; elle fut gaie, spirituelle, presque coquette vis-à-vis de lui. Mais, galant et poli, M. Humbert se renferma dans des banalités de salon qui ne révélaient ni le genre de son esprit, ni la véritable face de son caractère.

Le soir, au salon, une lettre fut remise au colonel; elle venait de son régiment.

— Vous m'excusez, dit-il à M. Humbert, je vous demande cinq minutes pour lire cette lettre.

Et il passa dans un cabinet. Bathilde, sans savoir pourquoi, se sentit rougir en se trouvant seule avec le nouvel ami de son mari. Un silence embarrassant régna entre eux pendant quelques instants; ce fut M. Humbert qui le rompit.

— Il faut avouer, madame, que le hasard présente quelquefois des jeux bien étranges, et que, lorsqu'il nous protège, nous n'avons qu'à nous laisser conduire pour arriver au but de tous nos vœux.

— A quoi donc se rattache, monsieur, dit Bathilde avec un ton un peu moqueur, cet hymne de reconnaissance au hasard?

— A notre rencontre, madame, et à la visite de votre mari.

Le peu d'hésitation qu'Humbert avait mis à faire cette réponse déconcerta Bathilde qui ne répondit pas et se désola au fond de l'âme de se sentir rougir plus encore.

— J'avais rencontré plusieurs fois le colonel, nous nous étions parlé sans nous connaître, et aujourd'hui, lorsque je l'ai vu chez moi, lorsqu'il s'est nommé, lorsque j'ai su qu'il était votre mari, je suis resté un moment pétrifié, et, s'il eût été moins prompt à m'adresser des remerciements chaleureux, il se fût certainement aperçu de mon trouble.

— Du trouble!... et pourquoi donc, monsieur? demanda Bathilde en fixant sur lui un regard glacé.

— Pourquoi?... Je ne sais pas, madame; mais si vraiment ce doit être tout simple, ce jeu du hasard m'a confondu. Hier, j'eus le bonheur de vous rendre un faible service pour lequel M^{lle} votre mère me témoigna trop de reconnaissance. Le soir, dans le salon de la comtesse de Lisle, je raconte mon heureux épisode de la journée, je vous nomme, et un concert d'éloges s'élève aussitôt que j'ai prononcé votre nom... Oh ! rassurez-vous, je ne veux pas vous les répéter. Seulement, vous comprendrez que rien n'était plus naturel que mon désir de vous connaître, et que l'arrivée du colonel au moment où je songeais à la difficulté de me présenter seul m'a paru la plus gracieuse faveur que le hasard ait jamais pu m'accorder.

Ce récit, fait d'un ton simplement galant, devait rassurer Bathilde, et sans doute elle l'eût été entièrement, si, comme nous l'avons dit, la voix en quelque sorte mystérieuse d'Humbert n'eût semblé donner un double sens à ses paroles, si son regard expressif n'eût démenti leur simplicité apparente. Bathilde ne pouvait paraître offensée; elle essaya de détruire les vaines espérances qu'elle dévotait. Elle n'avait qu'un moyen de repousser cette attaque voilée : c'était de prendre vis-à-vis de Charles un ton de dignité froide qui souvent lui avait réussi; mais cette fois elle ne se sentit pas à l'aise dans son rôle, et, en dépit de ses efforts, elle demeura plus timide et plus craintive qu'imposante.

Le colonel rentra, et s'adressant à son hôte :

— Vous êtes bien heureux, vous, mon cher ami, vous êtes indépendant! Quarante ans, vingt mille francs de rentes et célibataire!... tandis que moi...

Humbert, à cette dernière phrase, laissa glisser son regard sur Bathilde, qui reprit d'un ton moitié rieur, moitié blessé :

— Voilà, en vérité, une exclamation peu flatteuse pour moi.

— Ah ! parce que j'ai dit : Et célibataire!... Eh bien ! oui, et tu as tort de t'en fâcher; si j'étais célibataire, je ne serais pas si en colère en ce moment... Il faut que dans huit jours je sois à mon régiment.

— Dans huit jours ! vous m'avez promis de rester encore un mois.

— Eh bien ! oui, ma chère amie; mais le devoir avant tout. Il s'agit de

mise en accusation dont ils entendent prouver la vérité; 2^o la copie des pièces; 3^o les noms, profession et demeure des témoins par lesquels ils entendent faire la preuve.

» Ainsi, tout en cherchant à gagner du temps, MM. Emile de Girardin et Dujarier conservent une attitude agressive; ils usent de tous les droits que la loi leur confère, et dont les plaignants auraient pu les priver s'ils n'eussent dédaigné l'action civile.

» Les significations faites à la requête de MM. Emile de Girardin et Dujarier sont ici l'objet de beaucoup de commentaires; mais il est difficile de croire à l'exactitude de tout ce qu'on en rapporte. Il paraît toutefois que les attaques des prévenus sont plus que exclusivement dirigées sur un d'eux. On parle aussi du nom d'un témoin qu'on est bien surpris de trouver dans cette affaire, et on ne peut guère comprendre qu'il y figure. »

Le livre du chanoine Desgarets, désavoué hautement par M. l'archevêque de Paris, est protégé aujourd'hui par M. l'évêque de Chartres. M. l'archevêque de Paris avait écrit que, parmi les écrivains qui parlent au nom du clergé, plusieurs se croient obligés de dénoncer comme des ennemis publics les instituteurs chargés aujourd'hui d'élever la jeunesse. Il avait blâmé ces attaques violentes et appelé que la colère ne convient jamais aux ministres de l'Évangile. Il avait dit encore :

« Le clergé repousse la responsabilité de deux livres récemment publiés. Le premier, adopté ou écrit par un chanoine de Lyon (M. Desgarets), signale des erreurs qui ne sont que trop réelles, trop pernicieuses; mais étant éloigné des écrivains qui le voulait juger, il a confondu des hommes dont il aurait dû séparer la cause. Il a fait en outre des citations dont l'exactitude matérielle ne garantit pas toujours l'exactitude quant au sens. Il a pris un ton très-injurieux, ce qui est une manière fort peu chrétienne de désapprouver le christianisme. »

» L'autre adversaire, qui nous est inconnu, n'a été ni plus heureux ni plus habile. »

Voici que M. l'évêque de Chartres vient au secours du calomniateur. Dans un mandement adressé par lui aux feuilles légitimistes qui ont reproduit son œuvre avec éloge, il s'exprime ainsi :

« C'est ce que prouve jusqu'à l'évidence l'ouvrage de M. Desgarets, recueilli immense et très-bien fait, où des citations fidèles sont accompagnées de réflexions judicieuses qui supposent beaucoup de recherches et décèlent un savoir étendu et varié. Ce livre ne saurait être trop consulté, trop lu par nos évêques, par les pères de famille, par tous les hommes qui désirent connaître la vérité sur un sujet, lequel est pour la France une question de vie ou de mort. »

Nos lecteurs connaissent le pamphlet de M. Desgarets. Entre le jugement de l'archevêque de Paris et celui de l'évêque de Chartres, ils n'hésiteront pas à adopter l'opinion du premier. Que penseront-ils du prélat qui sanctionne de son approbation les infamies accumulées avec tant de violence contre l'Université par le chanoine de Lyon? Que penseront-ils du parti qui ouvre toutes ses colonnes à de tels mandements?

Les légitimistes montrent au pays qu'au nom de la liberté d'enseignement, ils voudraient livrer l'éducation de la France aux jésuites, de même qu'en protestant contre les fortifications, sous prétexte d'embailllement, ils s'efforcent de renverser les barrières élevées autour de Paris contre l'invasion étrangère.

Malheur aux patriotes qui se font leurs complices en devenant leurs dupes !

On écrit de Paris à la *Gazette de Cologne* :

« Le gouvernement français, tout en ayant l'air de vouloir négocier avec le zollverein, cherche à négocier un traité séparé avec l'union hanovrienne. »

On écrit de Walmer-Castle, résidence de lord Wellington, au journal le *Standard* :

« Le lord-maire avait invité le duc de Wellington au banquet offert au général Espartero, mais le duc a refusé. »

Le *Times*, l'un des organes avoués du ministère anglais, ne voudrait pas que la politique du gouvernement se trouvât trop engagée par le banquet offert à Espartero à Mansion-House, hôtel-de-ville de Londres.

« Espartero, dit ce journal, n'est ni un héros ni un martyr, et n'a guère envie de jouer un rôle. Qu'il ait gouverné l'Espagne mieux qu'on ne l'a fait dans ces dernières années, c'est un fait que personne ne refusera de croire; mais ce titre à l'admiration est bien maigre, et le monde a droit de dire : Et puis après? Il sait parfaitement que l'Angleterre, autant que possible, lui a donné son aide; qu'en l'appuyant plus fortement, elle aurait avancé sa chute. Il doit donc être satisfait de l'hospitalité qu'on lui accorde sans penser à une intervention en sa faveur. En conséquence, la réunion à Mansion-House n'a été qu'un bon dîner offert à un étranger de distinction par une demi-

présider un conseil de guerre, et tu me vois désolé...

Pendant cette scène, où Surville n'était peut-être pas le seul qui jouât la comédie des regrets, un sourire railleur se fixa sur les lèvres de Charles Humbert. Il avait parfaitement compris que le colonel trompait sa femme, et que Bathilde cherchait à se tromper elle-même sur le degré d'affection qu'elle pouvait accorder à son mari. Il reprit donc avec une expression un peu mélancolique :

— Soyez philosophe, colonel, et n'enviez le sort de personne; vous êtes un des plus heureux de ce monde... Et, tenez, vous parlez de liberté; moi Dieu! qui donc est libre ici-bas? Comme vous dites, je suis riche, indépendant et célibataire, et, dans huit jours pourtant, il me faudra quitter Paris, rompre mes habitudes et aller m'enterrer au fond du Bourbonnais. Un mur de ferme s'est écroulé, la toiture d'une tourelle est à refaire, et une aile du château menace ruine. Vous voyez que, quelle que soit notre position, nous trouvons toujours des exigences en désaccord avec nos goûts et nos vœux.

Bathilde releva la tête et respira avec effort. Durant le cours de la soirée, ses manières avec Humbert reprirent leur urbanité habituelle. Il semblait que du fond du cœur elle lui sût grand de partir, et que, l'annonce de ce départ déchargeait son cœur d'un grand poids. Elle retrouva toute sa liberté d'esprit, elle fut charmante. M. Humbert remarqua sans doute ce changement, car il devint muet et observateur. Mais Bathilde ne pouvait échapper aux maladrottes remarques de son mari, et, au moment où elle s'abandonnait à l'innocent plaisir de laisser briller son esprit et sa grâce, le colonel, qui n'avait peut-être jamais trouvé sa femme si aimable, s'écria :

— Ma foi, mon cher, vous avez du bonheur. Jusqu'à présent, ma femme a toujours accueilli plus que froidement ceux de mes amis que je je présentais; elle m'a toujours fait l'honneur de les détester. Je vois avec plaisir que vous avez trouvé grâce devant elle. Je la connais, c'est fini, vous êtes en faveur.

— Je ne croirai rien d'un tel bonheur, mon cher colonel, que madame ne me l'ait confirmé, et, dans ce cas, j'ai peur d'être pour long-temps incrédule.

Bathilde, rouge et confuse, balbutia quelques mots inintelligibles. Tout

aine de membres du parlement et le même nombre d'al-

La saline de Montmorot (Jura) a été adjugée le 27 septembre à l'ex-régente d'Espagne Christine, sous le couvert de son administrateur des salines de Dieuze, M. Grimaldi, au prix de 780,000 fr. La mise à prix était de 500,000 fr.
« On a cherché par tous les moyens imaginables, dit le *Patriote jurassien*, à éloigner tous ceux dont on pouvait redouter le concours; mais ce qui nous a étonnés et ce qui étonnera tout le monde, c'est la présence du général Cubières, attaché au service de Louis-Philippe. »
Le *Patriote* croit que M. Cubières était un émissaire chargé de lever toutes les difficultés en faveur de Christine.
En attendant, les salines de Dieuze, achetées par Narvaez aussi pour le compte de l'ex-régente, sont toujours à revendre sans qu'on trouve d'acquéreur.

Saint-Brieuc vient d'être à son tour doté, comme Laval l'a été il y a peu de jours, des reliques d'un saint, prétendues rapportées des catacombes de Rome, comme celles de saint Jondède. Les choses se sont passées dans le même goût et ont donné lieu aux mêmes cérémonies. M. l'abbé Guyon, ce prédicateur connu du jésuitisme, s'est trouvé de la fête et a fait un discours tel qu'il a l'habitude d'en faire.

M. Garella, ingénieur des mines, et M. Courtines, des ponts et chaussées, viennent de recevoir du gouvernement la mission d'aller étudier le projet d'un canal à travers l'isthme de Panama. M. Garella a déjà fait quelques travaux qui lui ont valu un rang distingué dans le corps des mines. On peut espérer, sans crainte de mécomptes, que son rapport sera le tableau exact et complet de la géologie de la Nouvelle-Grenade. Quant à M. Courtines, chargé spécialement du tracé du canal, le gouvernement ne pouvait faire un meilleur choix : dans l'étude de plusieurs routes et dans l'étude de plusieurs lignes de chemin de fer, cet ingénieur a déjà témoigné d'une grande activité, d'une intelligence rare et d'une précision extraordinaire. Jusqu'ici, tous les projets connus d'un canal à travers l'isthme de Panama ont varié du simple au double; après M. Courtines, nous n'en doutons nullement, il n'y aura plus rien d'obscur sur l'importance et la difficulté des travaux, en un mot sur le tracé à adopter.

L'union des deux océans par un canal est une belle et importante entreprise. On ne saurait le contester, il y aura une grande gloire et un grand profit pour le peuple qui l'exécutera. Aussi nous avons appris avec une grande satisfaction la décision que vient de prendre notre gouvernement. Sans doute, les études faites, il y aura encore à surmonter bien des difficultés de toute sorte; mais, puisque le gouvernement envoie là-bas deux ingénieurs, c'est probablement parce qu'il a pris la résolution de surmonter toutes les difficultés qui se présenteront.

On écrit de Saive (pays de Liège), le 27 septembre :
« Depuis quelque temps de nombreux cloutiers ont quitté notre village pour aller s'établir dans les environs de Metz, où ils travaillent en commun dans un atelier fondé par un industriel lorrain. Nos cloutiers sont renommés pour la fabrication des couteaux de soulier, qui constitue la principale industrie de la commune. Il s'en exportait jadis et il s'en exporte encore aujourd'hui de fortes quantités en France; mais, si nos ouvriers continuent à émigrer, il est probable qu'il y aura un déplacement de production. »
« Du reste, avant de quitter le pays, ils ont eu soin d'imposer certaines conditions à l'industriel qui est venu les recruter, afin de ne pas courir risque d'être bientôt supplantés par des ouvriers français. Il paraît qu'ils reçoivent un salaire assez élevé, car plusieurs d'entre eux ont déjà envoyé à leurs femmes, restées ici, jusqu'à trois et quatre cents francs, produit de leurs économies. Sous ce rapport, ils sont beaucoup mieux partagés que les plati-veurs partis, il y a trois ans, pour Postdam, et qui sont pour la plupart revenus dans un état voisin de la misère. »

Chronique.

LYON.

Ce matin, vers les sept heures, la police a relevé, sur le nouveau quai de l' Arsenal, un enfant mort enfermé dans un cabas et déposé sur une dalle.

Nouvelles Diverses.

La pauvreté et la richesse sont poussées à l'excès à Londres. On ne peut ouvrir une feuille sans y trouver quelque suicide par suite des angoisses que donne la misère, et, dans les mêmes colonies, on peut lire quelques unes de ces extravagances de parti

devant Charles prenait pour elle une importance qu'elle ne comprenait pas encore; il lui semblait qu'elle respirait un air dangereux, et qu'il avait l'annonce de quelque malheur dans l'étrange disposition de son ame. Elle souffrait, et, chose inexplicable, il y avait pour elle du charme et du bonheur dans cette souffrance.
Lorsqu'elle se retrouva seule, en pensant à la soirée qui venait de s'écouler, elle éprouva contre son mari une sorte de colère nerveuse qui lui arracha des larmes. Jamais il ne lui avait paru si inconséquent, si maladroitement confiant. Jamais non plus, dans ses souvenirs, une image étrange ne s'était offerte à elle avec tant d'obstination. Cette image, c'était celle de Charles Humbert. Jamais aucune voix ne lui avait été aussi sympathique. Son sourire, son regard surtout, ce regard qu'elle ne pouvait supporter, qui faisait baisser le sien et monter le rouge à son front, ce regard la poursuivait sans cesse. Elle fermait les yeux et le voyait encore. Elle s'endormait, et, dans ses rêves, elle vit arrêter sur elle ce regard ardent et passionné. Elle entendit la voix d'Humbert qui lui disait : Je t'aime et tu m'aimes! Elle s'éveilla en sursaut, se dressa sur son lit et regarda autour d'elle avec effroi, puis elle se mit à prier Dieu pour retrouver le calme et la raison, et elle s'endormit en murmurant :
« Folle que j'étais!... Heureusement... ce n'est qu'un rêve!... »

M^{lle} CLÉMENCE LALIRE. (La suite à un prochain numéro.)

M. Ponsard, qui prend à cœur la haute position littéraire qu'on lui a très-justement faite, travaille à une nouvelle tragédie, *Irène ou les Francs à Constantinople*. En voici un extrait qu'on nous communique. Irène développe à Nicéphore son projet d'hymen avec Charlemagne.

Karl est un roi robuste; il soutient sans effort
L'édifice élevé dont il est le support.
Karl est un roi sorti de famille nouvelle;
C'est un élu de Dieu, son destin le révèle,
Et jamais on n'a vu plus rapide vainqueur,
Ni plus haute fortune unie à plus grand cœur.
Dans ce vaste Occident, pature des barbares,

qui prouvent que les Anglais font souvent bien peu de cas des richesses immenses qui sauveraient tant d'infortunés.

A Mary-le-Bone, quartier de Londres, devant le juge se présente, le 22 septembre, un pauvre homme en haillons, âgé de soixante ans, aveugle, et conduit par un de ses enfants. Il demande à dire quelques mots.

Il annonce qu'il est un ancien membre du barreau de Temple-Bar. A la mort de son père, il a long-temps étudié pour devenir sollicitor (avocat); puis après il a continué l'office de son père en cette qualité, y a réussi jusqu'au jour fatal où il a été privé de la vue. Le pauvre homme a six enfants incapables encore d'avoir quelque place pour vivre. Il n'a d'autres ressources que les deniers de quelques amis. Un d'entre eux, M. Day, le plus généreux de tous, lui servait une petite rente annuelle, et M. Day vient de mourir.

Les juges n'ont pu que lui donner un petit secours de 10 shillings. Le pauvre homme l'a pris, et il a quitté le tribunal après avoir remercié ceux qu'il avait profondément émus.

Dans un autre quartier, on amène devant le tribunal de police une jeune femme de trente ans, qui conduit un enfant de six ans, et qui annonce qu'elle est venue à Londres, accompagnée de son mari, il y a quelque temps. Son mari est mort, et on l'a rencontrée, la pauvre femme, errante avec sa jeune enfant dans les rues de Londres, la nuit, sans avoir pu trouver ni pain ni asile.

Le juge lui demande ce qu'il peut faire pour elle. Elle demande qu'on la fasse conduire à Norwich, d'où elle est venue. Malheureusement un nouvel acte du parlement empêche ce magistrat de subvenir à ce genre de secours; il la renvoie dans une maison d'asile dite de Sainte-Marguerite.

Bientôt après l'officier de police qui l'y a accompagnée revient et dit au juge que l'un des employés de cette maison lui ayant offert du pain et lui ayant dit qu'il ne pouvait rien faire de plus pour elle, elle s'était écriée : « Que peut me faire ce secours? je n'ai pas d'abri ni pour mon enfant ni pour moi. Si vous ne nous prenez dans cette maison, ou si vous ne nous fournissez le moyen de retourner chez nous, je vais me noyer avec elle : là finiront tous mes tourments!... » Et la pauvre femme montrait ses bras meurtris : elle avait essayé de se tuer pour en finir.

Après quelques nouvelles instances, le directeur de la maison d'asile a consenti à la recevoir, elle et sa malheureuse enfant.

— On écrit de Sainte-Marie-aux-Mines :

« Jamais, même au plus beau temps du *Nouveau-Monde*, comme on dit chez nous, il n'y a eu à Sainte-Marie-aux-Mines autant d'émigrations qu'en ce moment. L'Algérie est actuellement la terre promise de tous ces malheureux. C'était une véritable procession d'individus se faisant inscrire à la mairie; il y en a cinq cents aujourd'hui qui sont prêts à partir. Ce sont tous des ouvriers tisseurs, la plupart célibataires. »

« Ce fait démontre la situation déplorable où sont réduits, par suite de la dernière crise industrielle, les ouvriers de fabrique. Depuis un an, en effet, les ouvriers de notre ville et des environs sont réduits au demi-travail, par conséquent à la moitié de leur salaire déjà si modique. »

— On écrit de Rome à la *Gazette des Tribunaux* :

« Le moine Abbo, condamné à la peine de mort pour assassinat d'un jeune garçon de douze ans avec des circonstances horribles, vient d'obtenir la commutation de cette peine en celle de vingt années de travaux forcés. »

« Cette faveur envers un homme coupable d'un crime si atroce, et cela dans un moment même où, à Velletri, on tranche la tête à trois individus pour avoir soustrait quelques objets de peu de valeur à don Miguel, a fait naître ici un sentiment d'autant plus pénible que l'on sait que la commutation de peine accordée par le pape à Abbo a été en quelque sorte arrachée à S. S. par les obsessions d'un haut fonctionnaire revêtu de la pourpre romaine, qui a pris ce grand criminel sous sa protection parce que celui-ci est prêtre et son compatriote. »

— On lit dans le *Journal du Havre* :

« Un de ces jours derniers, à la citadelle, un caporal de la 3^e compagnie du 2^e bataillon en garnison, étant dans la chambrée, s'est tiré, en présence de ses camarades, et avant qu'ils pussent s'opposer à son dessein, un coup de fusil sous le menton. Ce malheureux a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré. Déjà une fois, à Caen, il avait tenté de mettre à exécution ce fatal projet de suicide, mais on était arrivé à temps pour empêcher les conséquences d'une strangulation. »

— On lit dans le *Journal de Vire* :

« Jeudi dernier, à l'approche de la nuit, on découvrit dans la Vire, près du pont de Campeaux, un cadavre debout dans l'eau; non loin de là, une soutane, un bréviaire, et à côté un chapeau dans lequel étaient déposés une montre en or, une pièce de 20 f., une dizaine de francs de monnaies de diverses espèces et un chapelet. Ce cadavre était tellement défiguré qu'il était impossible de le reconnaître. Tout porte à croire que c'était le vicaire de Saint-Manvieu qui, depuis le dimanche précédent, n'avait pas reparu au presbytère. »

Sarrazins, Bavares, Lombards, Saxons, Avars,
Les Francs, au milieu d'eux, serrés, mal fermés,
En comptant leurs voisins compaient leurs ennemis.
Un homme s'est trouvé sachant tenir le glaive;
C'est lui qui les rend forts, c'est lui qui les relève,
Et, les disciplinant par les plus durs travaux,
Les pousse tour à tour contre tous leurs rivaux.
Les terres de vingt rois sont aujourd'hui les siennes;
Il a planté la croix dans les forêts païennes.
Quand l'Italie armait ses obscurs bataillons,
Il a fait des héros de tous ses compagnons,
Et Didier, renfermé dans les murs de Pavie,
A pâli pour son peuple indolent et sans vie,
Lorsqu'au loin, dans la plaine, il a vu se mouvant
Comme un rempart de fer qui marchait en avant.
Ainsi, la Gaule enfin sous un maître est unie,
Et, morte, dans deux ans elle nait rajeunie;
Ainsi, les vieux Saxons, refoulés vers le Nord,
Ont perdu tout espoir en perdant tout accord;
Ainsi, la Lombardie et l'Espagne sont prises :
Voilà ce qu'il a fait ce roi que tu méprises!
Et quand vers l'Orient il a tourné les yeux
Comme vers un champ libre aux cœurs ambitieux,
Et quand c'est sa couronne, après tout, qu'il menace,
Je ne dois craindre rien de sa nouvelle audace.
Afin que dans Byzance il puisse la chercher,
Afin que sur mon front il puisse l'arracher,
Qu'il vienne, mais non pas en ennemi; qu'il vienne,
Mais pour unir en paix sa gloire avec la mienne;
Qu'il vienne, mais non pas en vainqueur irrité,
Prendre aux derniers Romains ce qui leur est resté!
Qu'il leur prête plutôt son aide comme un frère!
Qu'il leur souffle sa flamme, et qu'il les régénère!
C'est une populace aux excès révoltants :
Qu'il lui rende l'honneur et le frein du vieux temps!

— On écrit de Cologne, le 22 septembre :

« Le lieutenant Pelzer, de notre garnison, qui a tué en duel, l'hiver dernier, le teneur de livres Hain, à l'occasion d'une querelle de bal, vient d'être condamné à mort par le conseil de guerre. Le roi, comme il s'y attendait, a commué cette peine en quinze années de forteresse. Pelzer, ainsi que son témoin qui est condamné à dix années de forteresse, a été emmené aujourd'hui, pour subir sa peine, au fort d'Ehrenbreitstein. »

« Le jugement prononce une peine de cinq et de deux années de forteresse contre les deux autres personnes impliquées dans ce duel. »

— Les fouilles d'antiquités faites à Aix, dans l'enclos de M. Milhaud, ont obtenu un résultat important. Une mosaïque parfaitement conservée a été découverte avec les plus grands soins, et elle a révélé une composition qui ne manque ni de grâce ni d'habileté. Le sujet est encadré dans d'élegants dessins aussi en mosaïque. Il représente une figure de 60 centimètres environ de hauteur, couronnée de lauriers, enveloppée dans une tunique, et portant à sa gauche une lyre sur laquelle s'appuient les doigts de sa main droite. Ses jambes, apparentes en partie et parfaitement dessinées sous les vêtements, sont écartées, et la figure semble prête à marcher en avant. Deux oiseaux placés à droite de la mosaïque et à gauche de la figure, et un quadrupède posé près de ses pieds, lequel ressemble assez à un chien, semblent écouter avec attention les sons qui s'échappent de la lyre. Toutes ces figures sont colorées, et les couleurs ont conservé leur fraîcheur primitive; elles se distinguent, au reste, par un dessin pur et correct, et c'est, nous le répétons, un beau morceau antique. Aux archéologues maintenant de nous dire quel est le sujet de cette mosaïque remarquable. Si nous osons hasarder une opinion, nous penserions qu'elle représente Orphée attirant aux chants de sa lyre les animaux de la terre et des airs. Mais c'est là une hypothèse qui, bien que rendue probable par la pose et les attributs de la figure principale, ainsi que par l'air attentif et charmé des animaux qui l'entourent, a besoin d'être plus profondément étudiée. Ce curieux fragment va être détaché du sol et porté au musée d'Aix.

— Il y a quelques jours, vers dix heures du soir, la diligence de Rouen à Caen montait la côte de Touthainville, près de Pont-Audemmer. Il paraît que le postillon s'était endormi sur son siège; il s'est laissé tomber, les roues de la voiture lui ont passé sur le corps, et il est mort sur-le-champ. (*Journal de Rouen.*)

Nouvelles Etrangères.

ÉTATS BARBARESQUES.

TUNIS, le 17 septembre 1848. — Jusqu'à ce jour, le commerce européen achetait des blés qui cette année, par suite du manque de récolte en Sardaigne, étaient recherchés par les places commerçantes d'Italie, mais principalement par celle de Gènes. Au moment où les achats prenaient une certaine activité, au moment où les magasins s'emplissaient en attendant l'arrivée des navires nolisés en Europe et pour la plupart en route, le bey prohibe *ex abrupto* l'exportation des céréales, sans donner aucun délai au commerce, fortement lésé par cette mesure despotique, contraire aux droits des gens, et prise en violation des traités passés entre la régence et les puissances européennes. Ces traités disent que le commerce à Tunis est libre, que l'entrée et la sortie de toute marchandise sont libres moyennant un droit fixe; ils disent formellement que le bey ne pourra, lorsque des circonstances majeures l'y obligeront, prohiber l'entrée ou la sortie d'une marchandise quelconque qu'après en avoir prévenu le commerce soixante jours à l'avance.

Le nouveau consul de Sardaigne, M. Peloso, s'est dignement montré en cette occasion; il a fait preuve d'une fermeté de caractère et d'une indépendance de position que quelques uns de ses collègues, plus anciens dans le pays, sont loin d'imiter. Prenant les traités au sérieux, il a présenté au bey, il y a trois jours, un *ultimatum* par lequel il le somme de se prononcer dans le plus bref délai par *oui* ou par *non*, c'est-à-dire de déclarer si la sortie des céréales aura lieu pendant soixante jours. Le bey veut-il désormais exécuter les traités à la lettre ou les violer?

Des négociations s'en sont suivies. Le bey espérait amener le consul à un *mezzo termine*, comme il l'a fait avec quelques autres, c'est-à-dire le faire consentir à se contenter d'un permis d'embarquement pour le blé acheté jusqu'à ce jour et en déterminant la quantité à l'instant même; mais le consul sarde n'a point voulu d'une transaction de ce genre, toujours si onéreuse pour l'avenir du commerce, et surtout, disons le mot, si peu honorable pour des puissances qui ont les moyens et le pouvoir de forcer le bey à se renfermer dans les limites qui lui ont été tracées.

Le consul sarde veut l'exécution et rien que l'exécution des traités. Le bey ne voulant pas céder, toute communication a été interrompue entre eux, et le consul en a fait officiellement part hier au soir à ses nationaux.

Le bey n'est pas accoutumé à se voir traiter de la sorte. La détermination du consul ne peut qu'envenimer les relations déjà fort peu amicales existant entre le gouvernement sarde et celui de Tunis. Les conséquences peuvent en être fort graves, surtout si le bey persiste, comme toujours, à donner de ces réponses évasives dont le consul sarde n'a plus voulu, ou se servir de moyens illicites, vexatoires et ruineux que le commerce en général repoussera de tout son pouvoir.

Nous constatons ce fait aujourd'hui, en vous promettant de vous tenir au courant des événements qui surviendront, événements qui, nous le ré-

Ce sont des courtisans avilis : qu'ils en fasse
Des guerriers généreux dont la honte s'efface !
Nos empires encor sont vastes tous les deux,
Mals l'avenir du nôtre est sombre et hasardeux,
Et, s'il fallait choisir, j'ai moins de confiance
En celui qui finit qu'en celui qui commence.
Notre sève est tarie, et Byzance n'a plus
Que des princes enfants, faibles et corrompus.
Get empire est malade et penche vers sa chute ;
Au vent des factions sa vieillesse est en butte.
Il faut, pour qu'il renaisse et pour qu'il soit guéri,
Enter un rameau vert sur son front déperlé!...

Vois-tu, cet homme est grand ! et si j'étais sa femme ;
Si nous étions ensemble un bras, une seule ame ;
Si je réunissais mes états et les siens
Pour n'en former qu'un seul, ainsi qu'aux temps anciens ;
S'il ramenait ces temps, me prenant pour épouse,
L'ombre des vieux Romains en deviendrait jalouse,
Quand du fond de leur tombe ils verraient revenir
Cette antique cité, rêve de l'avenir !
Les Francs, nous faisant part de leurs vertus guerrières,
Viendraient ici puiser aux sources des lumières,
Et, remportant chez eux les débris du passé,
Feraient briller encor tout leur lustre effacé,
Par cet heureux échange et ces rapports fidèles,
Byzance trouverait chez les Francs des modèles ;
Et les deux chefs, s'aidant de leur commun pouvoir,
Nourriraient à la fois la force et le savoir.
Chacun prêtant à l'autre un appui secourable,
Nous ferions à nous deux un couple mémorable ;
Et l'on associerait dans un suprême honneur
Irène impératrice avec Karl empereur !

pétons, peuvent avoir de graves conséquences pour l'avenir d'un pays que les vexations et les avanies de tous genres ont déjà considérablement appauvri, sinon ruiné.

ANGLETERRE.

LONDRES, 29 septembre. — Aujourd'hui les notables de la Cité se sont réunis dans Guildhall pour procéder au choix du lord-maire pour l'année prochaine. A quatre heures du soir, le poll a été déposé. Voici les noms des candidats qui ont obtenu le plus de suffrages : alderman Magnay, 207 voix ; alderman Wood, 43 voix ; le lord-maire actuel, 24 voix. L'alderman Magnay ayant eu la majorité des suffrages, son élection définitive est assurée. (Standard.)

Dans le comté de Cork, tout un district s'est prononcé en faveur du mouvement contre les propriétaires au profit des tenanciers. Dans la nuit de vendredi dernier, quarante hommes, ayant la figure noircie et portant des bâtons et des armes à feu, se rendirent dans les terres de Bally-Macark, où deux huissiers gardaient une certaine quantité de blé qui devait être vendue pour payer au propriétaire la redevance. Ils lièrent les mains et les jambes aux huissiers, chargèrent de blé plusieurs voitures ; mais au point du jour ils jetèrent le blé et décampèrent. Les huissiers ayant crié à l'assassin, on vint à leur secours et on les dégagea. Trois de ces hommes ont été arrêtés. (Globe.)

FABRICATION DU VIN.

L'industrie, gage de l'aisance, de la prospérité et du bonheur, vient de s'enrichir d'une nouvelle découverte dont la publicité est d'autant plus opportune en ce moment, veille des vendanges, qu'elle a rapport à l'amélioration de la qualité des vins.

M. Bonnejoy, de Toul, agronome distingué et vificateur d'une grande expérience, après des essais multipliés, est parvenu à assurer à nos vins une amélioration tellement sensible qu'elle en fait élever les prix à un quart et un tiers au-dessus des prix ordinaires ; la preuve lui en est acquise d'une manière certaine et positive, car plusieurs années d'essais consécutifs lui ont amené les mêmes résultats, et quelle que soit la maturité du raisin, en expérimentant selon son procédé, on acquiert toujours une qualité supérieure à celle du vin fait selon les anciennes habitudes.

J'ai, d'après ses renseignements, opéré sur du 42 que j'ai encore en cercles et que je me propose de mettre en bouteilles. Ce vin, bien coloré, a pris du corps et du moelleux, et conserve un

agrément et un bouquet que l'évaporation ordinaire lui eût infailliblement fait perdre ; et du 34 fait par le procédé de M. Bonnejoy, dont la qualité égale celle du bourgogne, est tellement dépaycé que des gourmets distingués n'ont pu le définir, et l'ont toujours bu pour du vin étranger, tant il est flatteur au palais et à l'ingurgitation.

Nos vins du Toulou s pris dans une bonne année, lorsqu'ils ont subi la métamorphose dont je parle, acquièrent la couleur, la nuance et les qualités identiques à ceux de Bourgogne. J'engageai donc, sans le moindre intérêt particulier, les vificateurs nos voisins à procéder de la manière ci-bas détaillée, s'ils veulent donner à leurs vins la solidité, le corps et la couleur nécessaires à la longévité dont leur délicatesse et leur peu de solidité les privent.

Un essai peut être tenté sans perte de fonds, de temps et de quantité ; il est à la portée de tout le monde, et M. Bonnejoy, propriétaire à Toul, l'inventeur du procédé, se fera un plaisir de donner gratuitement de plus amples renseignements à ceux qui désireraient s'en procurer.

Grâces soient rendues à l'industriel éclairé et philanthrope qui dote le pays d'une découverte qui lui a coûté des soins et du travail, et qui, pour les pertes éprouvées, n'en retire que le plaisir d'être utile à ses concitoyens !

Je témoigne ici de toute ma gratitude envers M. Bonnejoy, avec lequel je ne suis lié en aucune manière, et qui, au moyen de ses conseils, m'a toujours fait réussir dans mes essais ; et je croirais manquer à mon pays si je ne donnais toute publicité à ce procédé, autorisée par l'auteur lui-même !

Ce procédé, qui absorbe au profit du vin toute la partie colorante, qui lui conserve tous ses principes alcooliques et lui enlève le goût âpre de nouveau, sur le rapport de la commission chargée de constater ses heureux résultats, a été approuvé par le comité d'industrie et d'agriculture de Toul, et a valu à son auteur la mention la plus flatteuse. Voici la manière d'opérer :

Dès que le raisin arrive de la vigne, on l'écrase, on l'égrappe, et on en retire les restes ou grappes vertes au moyen d'un clayonnage couché sur un grand baquet. Le vin qu'on retire de cette opération, qui se trouve mêlé de graines et de pepins, est mis dans une chaudière et chauffé jusqu'au point où on puisse à peine

laisser la main, observant de remuer continuellement la liqueur afin d'empêcher le moût de s'attacher aux parois et d'y contracter un goût de cuit. Alors ce vin, qui vient d'essuyer non la cuisson ni l'ébullition, mais seulement ce degré de chaleur, passé dans un outil d'osier afin d'en séparer les graines, est mis en futailles dans lesquelles, par la bonde, on fait entrer les grappes qu'on avait ôtées avant la cuisson, et y séjourne environ deux ans avant de pouvoir être soutiré ou mis en bouteilles, observant toutefois que les grappes, en se saturant de vin par leur séjour dans la futaille, y établissent un vide qu'il faut faire disparaître en emplissant de nouveau.

OBSERVATIONS. — La grappe verte, qu'on croirait devoir donner au vin de l'açreté, lui donne de la solidité et sert à sa conservation. La première opération doit se faire avant toute espèce de fermentation du raisin.

Si un coup de fer trop vif avait donné au vin un léger goût de cuit, ce goût disparaît lorsque le vin a vieilli.

(Producteur de la Meuse.)

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS. — UN BRACELET trouvé à Lyon il y a quelques jours est déposé au bureau de M. le commissaire de police de la Croix-Rousse, où l'on peut le réclamer.

GYMNASÉ ÉQUESTRE

DE MM. FRANCONI ET BASTIEN, GENDRE FRANCONI.

AUJOURD'HUI JEUDI 5 OCTOBRE 1843.

Grand quadrille chevaleresque. — Histoire de l'équitation, par MM. L. Franconi, Franconi père et Bastien. — Mayeux ou l'Homme à la mode, par M. Bastien. — Le grand tremplin espagnol, sauté par les clowns Chaston et Fabrini. — Le Bandit, par MM. Henri Désiré et Carlot. — Manœuvres de cavalerie. — Chevaux dressés.

AVIS. — MM. Franconi frères et Bastien venant de prendre des engagements pour l'Italie ont l'honneur de prévenir que le cours de leurs représentations à Lyon se termineront le 25 du courant, et qu'ils se feront un devoir jusqu'à leur clôture de redoubler de zèle pour mériter de nouveau la bienveillante réception qu'ils ont toujours obtenue de MM. les Lyonnais.

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne.

VENTE JUDICIAIRE

D'OBJETS MOBILIERES

Saisis au préjudice du sieur Berton, fabricant d'étoffes de soie, domicilié à la Croix-Rousse, Grande-Place, n. 1, maison Joly, entre les nos 5 et 6.

Le vendredi six octobre 1843 et jours suivants s'il y a lieu, à neuf heures du matin, dans le domicile dudit sieur Berton sus indiqué, à la Croix-Rousse, Grande-Place, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, et consistant en plusieurs métiers pour la fabrication des étoffes garnis de leurs mécaniques à la Jacquard, rouets à canettes, trafusoirs, et en un beau poêle à four, des bois de lits, batterie de cuisine, et autres effets. (3762)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N. 10.

VENTE AUX ENCHÈRES de quatre

BATEAUX A VAPEUR

et de tout le matériel composant l'actif de la faillite

DE LA COMPAGNIE DITE

LES SIRIUS,

Dont le siège était établi à Lyon, quai Monsieur.

Le trente novembre 1843, à l'heure de midi, par le ministère de M^e Laval, notaire à Lyon, à ces fins commis par jugement en dernier ressort du tribunal de commerce de la même ville, et en la salle des criées de la chambre des notaires de Lyon, sise en ladite ville, quai et maison Saint-Antoine, n. 31, il sera procédé à la vente aux enchères publiques en un seul lot, savoir :

1^o De quatre bateaux à vapeur en fer et tôle, en très-bon état, avec double machine anglaise dans chacun d'eux, dont trois de la force de 180 chevaux et une de 120 à moyenne pression, garnis de leurs agrès, ustensiles et objets mobiliers, et appropriés à la navigation du Rhône;

2^o D'un vaste plafond servant de débarcadère, avec ses accessoires;

3^o D'un atelier de forges et d'un atelier de charpente, avec leurs outillages et matières premières. S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements, audit M^e Laval, dépositaire du cahier des charges renfermant les détails des objets à vendre, et au sieur Chevillard, l'un des syndics, rue Lafont, 2, qui facilitera l'examen préalable des objets susdésignés. (9661)

LE DIMANCHE 8 OCTOBRE ET JOURS SUIVANTS, VENTE

en totalité ou en parties détachées

D'UN JOLI DOMAINE

Situé à l'île-d'Abeau, près de Bourgoin.

Ce domaine est de la contenance d'environ 15 hectares, dont 12 hectares environ en terres labourables et prairies, formant trois pièces assez rapprochées les unes des autres, et 3 trois hectares environ formant un clos, dans l'intérieur duquel se trouvent une vigne d'un grand produit, jardin, bosquets, jeu de boules, maison de maître, pavillon et bâtiments d'exploitation.

Ce dernier article peut être vendu séparément et joint le produit à l'agrément. La totalité de ce domaine offre un placement de fonds avantageux.

Le détail sera fait au gré des acquéreurs, auxquels on accordera huit ans de terme pour les paiements.

La vente aura lieu dans les bâtiments du domaine, ledit jour 8 octobre, par le ministère de MM. Alezina et Lebrun, propriétaires. (2205)

A vendre.

cinq ourdissoires en bon état,

GARNIS DE TOUS LEURS ACCESSOIRES.

L'acquéreur de ces objets pourrait occuper de suite l'appartement où ils sont placés, rue du Commerce, 17. S'adresser au concie ge de lad t-maison. (143)

ÉTUDE DE M^e NIODET, NOTAIRE, SUCCESSION DE M^e COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

A céder de suite pour cause de longue absence.

UNE BRANCHE DE COMMERCE

Très-lucrative et facile à diriger, pour une somme de 43,000 fr., qui rapporte annuellement de 6 à 7,000 fr. On pourra s'en assurer en s'adressant audit M^e Niodet, notaire. (9915)

ÉTUDE DE M^e NEPPEL, NOTAIRE A LYON, RUE CLERMONT, 7.

A VENDRE.

FONDS DE CAFÉ

situé dans un des plus beaux quartiers de la ville.

On donnera toutes les facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Neppel, notaire à Lyon, rue Clermont, 7. (9786)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

A LOUER DE SUITE,

avec dédite au gré du preneur.

UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS

DU PREMIER ORDRE.

S'adresser à l'étude dudit M^e Duguey. (9537)

A VENDRE

1^o UNE MAISON BOURGEOISE,

Au hameau de Beauregard, commune de Feyzen (Isère),

Avec bâtiment de grangeage, cour, jardin, puits à eau claire, citerne et verchère, le tout d'un seul tènement clos de murs, de la contenance d'environ un hectare. Il existe indépendamment une salle d'ombrage et une allée de mûriers de très-belle venue ; enfin, dans toute l'étendue occidentale de la propriété, est une terrasse d'allée d'où l'on découvre à peu de distance le Rhône, le chemin de fer et tout le coteau lyonnais.

2^o un fonds en terre, vigne et hautins,

Au lieu appelé les Côtes-de-Gournay.

Séparés des bâtiments par le chemin de Beauregard, de la contenance de trois hectares environ. S'adresser à M. Clopin, propriétaire et marchand de grains à la Régude, commune de Feyzen. (2200)

A vendre pour cause de cessation de commerce.

bon fonds de confiseur-liquoriste

BIEN ACHALANDÉ,

Situé dans un très-beau quartier d'une ville la plus importante d'un département voisin. S'adresser à M. Wirig, pastilleur, place de la Préfecture, n. 13, au 3^e, à Lyon. (91)

A vendre de suite.

UN FONDS DE CAFÉ

TRÈS-BIEN ACHALANDÉ ET BIEN AGENCÉ, avec un bail de neuf années à prendre possession de suite.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Blanc, négociant, rue Gentil, n. 23, à Lyon. (148)

AUX VACHES SUISSES.

A vendre.

TROIS OU QUATRE VACHES en première qualité de lait et toutes pleines. S'adresser cours Morand, avenue de Créquy, n. 2, à gauche de la maison Mathieu, aux Brotteaux. (150)

Avis au Public.

Les sieurs SERMET et BÉCAT ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont une pépinière située à Perrache, près l'usine à gaz, qui contient 13,000 pieds de mûriers pour planter en belles qualités, et 4 à 5,000 peupliers aussi pour planter.

Les personnes qui voudront en prendre connaissance peuvent s'adresser chez M. SERMET, cafetier, place de l'Hôpital, n. 2, à Lyon, ou à M. BECAT, marchand d'huiles à Sainte-Foy-lez-Lyon. (228)

BUREAU DE BIENFAISANCE DE LA CROIX-ROUSSE.

FOURNITURE

CHARBON DE TERRE.

Le maire de la ville de la Croix-Rousse

DONNE AVIS :

Que le samedi quatorze octobre prochain, à midi, dans l'une des salles de la mairie, il sera procédé par lui, avec l'assistance de deux membres du bureau de bienfaisance, à l'adjudication, par voie de soumission, de la fourniture de quatre cent trente hectolitres de charbon de terre destinés au chauffage de la salle d'asile, et aux distributions à faire aux indigents pendant l'hiver de 1843 à 1844.

Les personnes qui désireront se charger de cette fourniture pourront prendre connaissance au secrétariat de la mairie, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à trois heures après midi, du cahier des charges de l'adjudication.

Fait à la mairie, le 14 septembre 1843.

Le maire de la Croix-Rousse, CABIAS. (2211)

MALADIES SECRÈTES.

Pharmacie place Bellecour, n. 12, près la place Lévis, à Lyon.

Guérison prompte et solide des maladies de la peau et du sang, des écoulements blennorrhagiques, pertes ou fluxus blancs, si anciens qu'ils soient, et en peu de jours, par l'EXTRAIT ALCOOLIQUE DE SALSEPAREILLE et la POUDRE DIURÉTIQUE, préparés en grand, selon les formules de la Pharmacopée française, par BERTRAND, pharmacien de l'Ecole de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — On fait des envois. (Affranchir.) (8904)

AVIS.

M. MAZADE, teneur de livres, demande de l'occupation. On aura des renseignements satisfaisants. S'adresser chez M. Faure, négociant, rue Saint-Marcel, n. 21, au 1^{er}. (151)

ATELIERS de PONT et C^o,

BREVETÉS,

Rue Jarente, n. 10, quartier Perrache, à Lyon.

Fourneaux de cuisine portatifs, tout en fer, fonte et tôle, pour bourgeois, limonadiers, restaurateurs, hôpitaux, collèges, etc.

Cheminées au bois et au charbon, calorifères en tous genres pour appartements et grands établissements, appareils pour l'éclairage au gaz et escaliers, en fonte et fer.

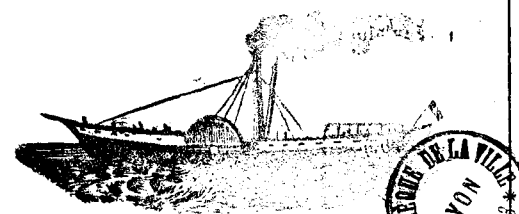
Cet établissement se recommande par la solidité, l'élégance et la perfection bien connues de ses produits que l'on garantit. (88)

GAZ ASTRAL.

Depuis le 1^{er} septembre, ce Gaz, qui est plus économique que l'huile, la chandelle et la bougie, se vend chez les principaux épiciers de la ville et des faubourgs à 1 fr. 10 c. le litre. (2194)

SERVICE SPÉCIAL

LYON ET VALENCE.



LES PAPIN,

bateaux à vapeur à basse pression,

PARTENT TOUS LES JOURS,

A 10 HEURES 1/2 DU MATIN.

POUR VALENCE ET LES PORTS DU LITTORAL.

Bureaux : port des Cordeliers, 59. (7476)

AVIS.

UNE JEUNE NOURRICE désire trouver une place pour allaiter un enfant chez des bourgeois. Son lait n'a qu'un mois.

On peut s'adresser, pour les renseignements, à M. Brevard, médecin à Saint-Just, et pour traiter avec la nourrice, à M. Servin, jardinier de M. Martel, propriétaire aux Granges, à Saint-Irénée. (156)

AVIS.

On trouve chez M. SALLIGNAT, marchand de VINS FINS de toutes qualités et liqueurs, les vins de Champagne renommés de Moët et Chandon, d'Épernay (Marne), et autres, place de la Comédie, n. 25, sur la rue Puits-Gaillot, à Lyon. (157)

THE COSMETIC NECESSARY.

Cet excellent cosmétique anglais, en rétablissant doucement l'équilibre de la circulation, entretient la peau fraîche et souple, et guérit radicalement les douleurs sciatiques, rhumatismes, courbatures et engorgements. (Voir le prospectus.)

Dépôts aux pharmacies des Terreaux, 15, des Celestins, de la rue Saint-Jean, 30, et chez tous les principaux pharmaciens et parfumeurs. (124)

A louer de suite pour la Noël.

APPARTEMENT composé de sept pièces, au 3^e, quai d'Orléans, à l'angle de la place de la Platière. On louera le tout ou partie, et l'on fera des réparations.

MAGASIN ET ENTRESOL dans la même maison, sur la place de la Platière.

S'adresser, pour traiter, à M. Morellon aîné, place du Concert, n. 5, de huit heures à deux heures. (143)

AVIS.

M. BERNOUD, marchand de vaches, rue Neuve, aux Charpenues, arrivera de la Suisse, le 7 octobre, avec un beau convoi de vaches suisses du premier choix et toutes prêtes à mettre bas. (153)

DU 2 AU 10 OCTOBRE INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS

à SEPT heures du matin.

(7143)

A DATER DU 1^{er} OCTOBRE,

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

Tous les jours impairs à 7 heures du matin.

(7309)

MAUX DE DENTS.

L'ODONTOPHILE de DANDY, chirurgien-dentiste, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris, guérit la douleur et arrête la carie des dents. Cette préparation infallible ne contient ni acides ni caustiques d'aucune sorte.

Dépôt à Lyon, pharmacie LAROQUE, rue Saint-Polyacre, n. 10. (7517)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulaillerie, 19.